ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 23 Août 2018

Présents : MM. RIPPERT (Président), LECELLIER, LOPEZ, CORBIERE, CAZEAUX.
Excusés : MM. STORCK, BERTHELOT.

ORDRE DU JOUR

Lecture et traitement des courriers.

CORRESPONDANCE(S)

LIGUE MEDITERRANEE :

Classement éclairage

MONTEUX : Stade Saint Hilaire classé en niveau E foot à 11.

ROBION : Stade Eric Di Meco1 classé E foot à 11.

Classement terrains :

COURTHEZON : Stade de la Polyvalente1 : niveau 6.

BEDOIN : Stade municipal : niveau 6.

ROBION : Stade Eric Di Meco - Terrain Annexe : niveau foot à 8.

COURRIER(S) ENVOYE(S)

MAIRIE DE COURTHEZON : Travaux d'aménagement de stade de la Polyvalente 2.

MAIRIE DE MIRABEL LES BARONNIES : Travaux d'aménagement du stade municipal

ISLE BC : Liste des terrains niveau 5.